**SOUS TOUTES RÉSERVES**

**PAR COURRIER RECOMMANDÉ**

Québec, le [jour de l’envoi]

À l’attention de :

[Nom du locateur]

[Adresse complète]

**OBJET : MISE EN DEMEURE**

Monsieur [NOM],

Madame [NOM],

Vous êtes propriétaire du logement que j’occupe au [adresse du/de la locataire].

La présente est pour vous informer que je suis troublé dans la jouissance paisible de mon logement. Il y règne un taux d’humidité excessif. J’ai constaté la présence de plusieurs champignons et de moisissures [mentionner les endroits et s’il y a des photos à l’appui].

Les moisissures me dérangent, m’exaspèrent et me causent de sérieux problèmes de santé [détailler].

Vous n’êtes pas sans savoir que les articles 1854, 1864 et 1910 du Code civil du Québec stipulent clairement qu’il est de la responsabilité du locateur d’assurer l’état du logement et de délivrer un logement en bon état d’habitabilité.

Le règlement R.V.Q 3021 de la Ville de Québec spécifie également que la présence de moisissure, d’accumulation d’eau ou d’humidité dans un logement est prohibée et doit être supprimée. Si un élément de la structure, de son isolation et de ses finis est affecté par une infiltration d’eau, cet élément doit alors être nettoyé, asséché complètement ou remplacé.

Je n’hésiterai pas à faire une demande d’intervention à la Ville de Québec. Un inspecteur en bâtiment pourra lui-même évaluer l’état des lieux et constater s’il y a infraction.

Je vous mets formellement en demeure de prendre les moyens nécessaires pour que la moisissure et l’humidité soient contrôlées, et ce dans les délais les plus brefs.

Si aucune initiative n’est prise pour régler la situation dans les 10 jours suivant la réception de cette mise en demeure, je devrai prendre action contre vous au Tribunal administratif du logement sans aucun autre avis ni délai. Je me réserve le droit de demander des dédommagements pour troubles et inconvénients.

Veuillez agir en conséquence.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Signature

(Nom du locataire)

Adresse complète